

Copie certifiée
conforme à l'original



val
d'oise
le département

LE PRESIDENT



ARRETE

Portant sur la création d'une zone de préemption Espace Naturel Sensible, située sur les vergers et les coteaux de la commune de Saint-Prix, aux lieux-dits « Les Buviers, Tribourg, Champ Pourri, Les Vaux du Renard, Le Grand Sentier, les Athènes »

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 142.1 à L 142.13 et R 142.1 à R 142.18,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Prix en date du 18 juin 2002,

Vu les délibérations du Conseil Général du Val d'Oise, en date du 22 mars 2002 et du 27 janvier 2003,

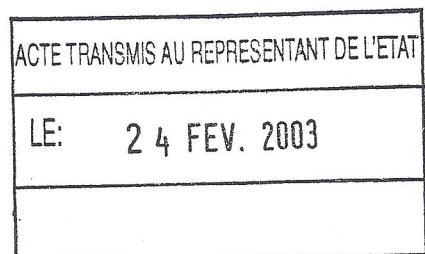
ARRETE

Article premier :

Une zone de préemption, à l'intérieur de laquelle le Département du Val d'Oise délègue l'exercice du droit de préemption, prévu à l'article L 142.3 du Code de l'Urbanisme, à la commune, est créée sur les vergers et les coteaux de Saint-Prix, dans le but de réaliser un Espace Naturel Sensible d'intérêt local. Cette zone de préemption comprend trois secteurs A, B et C dont les plans parcellaires sont représentés comme suit : secteurs A et B au 1/1000, secteur C au 1/1500. Ces plans sont annexés au présent arrêté.

Conseil général du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
95032 Gergy-Pontoise cedex

tél 01 34 25 30 30
fax 01 34 25 38 52
www.valdoise.fr
information@valdoise.fr



Article 2 :

La délibération du Conseil Général du 27 janvier 2003 ainsi que le présent arrêté et les plans de situation et de délimitation seront tenus à la disposition du public :

a) A la mairie de Saint-Prix, ouvrable tous les jours aux heures habituelles de réception du public,

b) Au Conseil Général du Val d'Oise, Direction de l'Environnement, Hôtel du Département, 2 avenue du Campus, à CERGY, du lundi au vendredi de chaque semaine, aux heures d'ouverture des bureaux.

Article 3 :

La délibération du Conseil Général du 27 janvier 2003 ainsi que le présent arrêté seront publiés au recueil des actes administratifs du Département.

En outre, une mention sera publiée dans les journaux ci-après désignés : LA GAZETTE DU VAL D'OISE et L'ECHO LE REGIONAL.

Avis du dépôt de la délibération du Conseil Général du 27 janvier 2003 et des plans sera donné, par affichage, pendant une période d'au moins un mois, dans la mairie concernée.

Copie de la délibération créant la zone de préemption accompagnée des plans sera adressée au Conseil Supérieur du Notariat, à la Chambre Interdépartementale des Notaires et à l'Ordre des Avocats.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, en application des dispositions du code général des collectivités territoriales.

Fait à Cergy-Pontoise, le 13 février 2003



François SCELLIER

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT DE L'ETAT
LE: 24 FEV. 2003

Coteaux et vergers de Saint-Prix

En situation de balcon sur Paris, exposés plein sud ouest, ces coteaux assurent la transition progressive entre l'agglomération parisienne et la forêt domaniale de Montmorency. Occupés auparavant par des vergers de production, ce site, progressivement acquis par la commune, vise l'amélioration de la biodiversité présente et la restauration des activités traditionnelles sur les coteaux : vergers, vigne, ruches, pâturage...

SOMMAIRE

- > Fiche synthétique
- > Historique
- > Actions menées et potentiel
- > Prix de la biodiversité 2016
- > Site accessible en transport
- > Carte de localisation
- > Données scientifiques
- > Point de vigilance
- > Synthèse des enjeux

Fiche synthétique

Porteur du projet : Commune de Saint-Prix et Conseil Départemental du Val d'Oise, CPCV, Le clos st-fiacre, CAUE, associations

Nom du site : « Les coteaux et vergers de Saint-Prix »

Commune : Saint-Prix

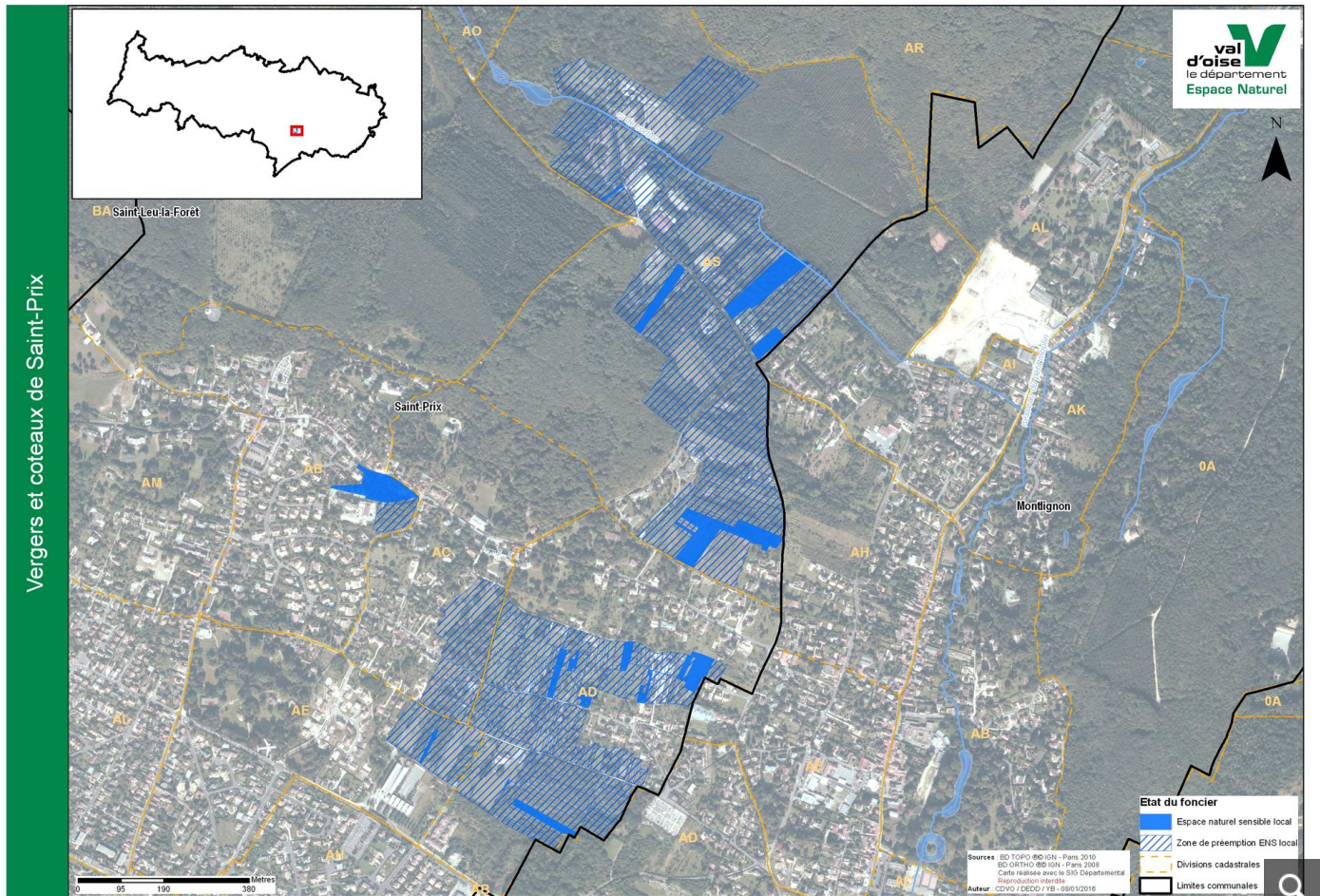
Inscription : Classement en Espace Naturel Local

Surface : 54,6 ha

Altitude : entre 76m et 120m d'altitude

Statut foncier : Une partie du site appartient à la commune de Saint-Prix et l'autre partie est en zone de veille foncière, au profit de la commune

Carte de localisation



Historique

L'omniprésence des arbres est une spécificité du territoire de Saint-Prix, que ce soit dans la forêt, dans les pépinières, dans les vergers et dans les parcs et jardins d'agrément. Depuis le moyen âge, les arbres fruitiers sont principalement cultivés par des vigneron qui les mêlent à leurs vignes. Ce sont surtout des cerisiers, des merisiers, des pruniers, des noyers et des pommiers. La cerisaie est la forme la plus ancienne de verger attestée en Ile-de-France. Elle est mentionnée à Saint-Prix au XVIIème siècle.

Dans la seconde moitié du XIXème siècle, les vergers commerciaux voient le jour, avec des arbres moins hauts, plantés rationnellement et plus serrés, et arborant de nouvelles formes.

Après la seconde guerre mondiale et la mécanisation qui suit, les distances de plantation diminuent encore ainsi que la taille des arbres. De nouvelles variétés commerciales supplantent les anciennes.

Données scientifiques

Périmètre de connaissance et de protection :

- A proximité d'une ZNIEFF de type 2 : « Forêt de Montmorency »,
- Site non-classé.

Type de milieux présents :

Le site se compose d'anciens vergers plus ou moins conservés de pommiers/ poiriers ainsi que de plusieurs coteaux et zones boisées en lisière de la forêt de Montmorency.

Espèces remarquables :

- **Flore** : Renoncule des champs (RRR), Laiche étoilée (RR), Polystic à aiguillons, Polystic à soies, Pulmonaire à feuilles longues, Pommier sauvage, Orchis tacheté (R), Néflier, Laurier-cerise, Orme blanc, Néottie nid d'oiseau (AR)...etc.
- **Faune** : Hespérie de la houque, Tristan, Demi-deuil, Grande tortue (lépidoptères), Orthetrum bleissant (odonate), Héron cendré, Buse variable, Faucon crécerelle, Pic épeichette (oiseaux)...etc.

Actions menées et potentiel

Principales actions réalisées :

- Installation de ruches pédagogiques,
- Création d'un verger conservatoire,
- Plantation d'une vigne,
- Restauration de prairies et de chemins,
- Signalétique et accès au site,
- Création d'une miellerie pédagogique.

Potentiel paysager :

Les coteaux et vergers de Saint Prix forment une limite entre la partie urbanisée du Val d'Oise et la partie plus rurale, ils peuvent abriter des espèces animales et végétales importantes. Depuis ce site, on peut apercevoir la Tour Eiffel ou le quartier de la Défense.

Potentiel pédagogique :

Le site offre une possibilité pédagogique certaine, en effet, les vergers conservatoires permettent de transmettre l'importance de la conservation des espèces même si elles n'ont plus de valeur commerciale. De nombreuses activités peuvent être organisées dans les vergers et permettre ainsi de découvrir le fonctionnement de la nature.

Point de vigilance

- Fermeture par les ligneux des milieux ouverts,
- Délabrement des vergers.

Prix de la biodiversité 2016

La Mairie de Saint-Prix a été récompensée pour son engagement, de longue date, en faveur de l'environnement et plus particulièrement pour la



uploads/images/95-03-ENS-Local/projet-vergers-de-Verger

Espace Naturel Sensible local en coopération avec la mairie.

préservation des espaces naturels. Elle a, en effet, reçu le **prix de la meilleure petite ville pour la Biodiversité 2016**.

Ce prix, décerné par NatureParif et la secrétaire d'Etat à la biodiversité, Madame Pompili, prend en considération la gestion écologique des espaces verts, la protection des espaces naturels, la prise en compte de la Trame Verte et Bleue ...

Le Département relaye donc cette information qui prouve que le territoire valdoisien est engagé dans ce domaine.

Il a également été associé à la réalisation de projet intéressant sur cette commune comme la création d'un

Synthèse des enjeux


Le site est intéressant à conserver car il existe peu de vergers dans le Val d'Oise, ils permettent grâce aux vergers conservatoires de garder des variétés anciennes qui sinon disparaîtraient. De plus, les possibilités pédagogiques sont nombreuses et les activités variées.

Site accessible en transport

Gare : SNCF Persan-Beaumont via Valmondois (Transilien Ligne H) – Arrêt Gros Noyer -Saint-Prix

Bus : 95-03 – Arrêt réseau – Busval d'Oise " SAINT-PRIX Collège "

Ressources associées

-  95-03 - Circuit A : gare de Montigny-Beauchamp <> gare de Cergy-Préfecture (/cms_viewFile.php?idtf=1070&path=95-03-Circuit-A-gare-de-Montigny-Beauchamp-gare-de-Cergy-Préfecture.pdf)
(2,56 Mo)

[Revenir sur les "ENS locaux" \[https://www.valdoise.fr/909-les-ens-locaux.htm\]](https://www.valdoise.fr/909-les-ens-locaux.htm)

INFORMATION

La visite du site est possible lors d'**animations gratuites** dans le cadre des "Sorties nature [<https://www.valdoise.fr/506-les-sorties-nature.htm>]".